

UNIQUE PUBLICATION

Assemblées générales ordinaires – Invitations et décisions

TrustStone real estate SICAV (la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » destinée exclusivement à des investisseurs qualifiés.

Siège social: Chemin des Lentillières 15, 1023 Crissier

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le 19 juillet 2023 à 11h00 – il est demandé aux actionnaires d'être présent au moins 10 minutes avant le début de la séance
à Crissier, Chem. des Lentillières 15

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance par le Président :

1. Désignation du Secrétaire de séance

Le Président nomme le Secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2022

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2022.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2022

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2022.

4. Présentation du rapport annuel et des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2023 ainsi que le rapport de la société d'audit.

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2023.

5. Affectation du résultat

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

- Dividende de CHF 1.14 par part

6. Décharge au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice clos au 31 mars 2023.

7. Élections

7.1. Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2024, tous les administrateurs, soit Messieurs Peter Jäggi, Edouard Dubuis et Jean-Yves Rebord.

7.2. Société d'audit

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société d'audit PricewaterhouseCoopers SA à Genève, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2024.

Conformément à l'art. 22 al. 2 des Statuts, peuvent participer à l'Assemblée Générale et y exercer leur droit de vote uniquement les titulaires d'actions nominatives inscrits à la date de référence désignée par le Conseil d'administration en tant qu'actionnaires nominatifs avec droit de vote dans le registre des actions.

Conformément à l'art. 22 al. 3 des Statuts, un actionnaire ayant droit de vote peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un tiers.

Les titulaires d'actions nominatives doivent annoncer leur participation jusqu'au vendredi 7 juillet 2023 auprès de Solutions & Funds SA par courrier à l'adresse suivante : Solutions & Funds SA, Promenade de Castellane 4, Case postale 283, 1110 Morges, ou par email à l'adresse suivante : secretariat@solutionsandfunds.com, moyennant les documents suivants :

- Une pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire avec mention du blocage des titres (représentant dépositaire)
- Une procuration de représentation à nous retourner dûment complétée et signée le cas échéant. Leur actionnaire représentant devra être muni d'une copie de ces documents à l'Assemblée Générale ainsi que d'une pièce d'identité

Seuls les dossiers complets seront comptabilisés.

Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d du CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à Solutions & Funds SA le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard le 7 juillet 2023. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1943 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Le rapport annuel et les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2023 ainsi que le rapport de la société d'audit ont été publiés sur les organes de publication officiels mais doivent encore être soumis au vote de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour approbation.

Crissier, le 22 juin 2023

TrustStone real estate SICAV
Le Conseil d'Administration